L'administration fiscale cantonale vous informe

Novembre 2026

Aux employées et employés soumis à l'impôt à la source



Début janvier 2027

Formulaire de déclaration pour le prélèvement de l'impôt à la source 2027

Obligatoire, à remettre chaque année à votre employeur

Votre employeur doit connaître votre situation personnelle afin de prélever correctement l'impôt à la source sur votre salaire en 2027.

En cas de changement de situation personnelle pendant l'année, remplissez à nouveau ce formulaire et remettez-le à votre employeur dans les 14 jours.

Formulaire de déclaration pour le prélèvement en ligne sur ge.ch

www.ge.ch/c/imp-decpre

Au plus tard le 31 mars 2027

Formulaire DRIS/TOU 2026

Demande de rectification de l'impôt à la source (DRIS) ou de taxation ordinaire ultérieure (TOU)

Si nécessaire, à remettre à l'AFC

Vous **pouvez** demander :
- une DRIS si l'impôt prélevé par votre employeur en 2026 est incorrect ou
- une TOU pour faire valoir des déductions particulières.

Vous **devez** demander la TOU si vous résidez en Suisse et que :
- vos revenus dépassent 120'000 francs ou
- vous avez perçu des revenus qui n'ont pas été imposés à la source ou
- vous disposez d'une fortune imposable.

Aucun délai supplémentaire n'est accordé

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures
Administration fiscale cantonale

Bon à savoir

Traitement prioritaire du formulaire DRIS/TOU

Remplissez votre formulaire DRIS/TOU en ligne et votre demande sera traitée en priorité.

www.ge.ch/c/imp-dristou

Aide au remplissage du formulaire DRIS/TOU

Retrouvez notre aide au remplissage du formulaire DRIS/TOU en ligne.

www.ge.ch/c/imp-lsarect

Questions sur le télétravail

Retrouvez notre livret dédié au télétravail des personnes salariées frontalières imposées à la source.

www.ge.ch/c/imp-teletra

Obtenir une attestation fiscale de vos revenus et fortune

Si vous avez reçu un bordereau d'impôt à la source pour l'année fiscale concernée, **l'avis de taxation peut vous servir d'attestation de revenus et fortune**.
Ce document est accessible gratuitement depuis votre espace fiscal.

Si vous n'avez pas reçu de bordereau, vous pouvez obtenir une attestation de vos revenus et fortune directement en ligne sous réserve du paiement d'un émolument de 20 francs.

www.ge.ch/c/imp-atrfd

Vous ne souhaitez plus recevoir de courrier papier ?

Activez la e-correspondance et vous serez averti par SMS et par e-mail dès qu'un nouveau courrier est disponible dans votres espace fiscal.

www.ge.ch/e-correspondance-fiscale

Si vous êtes frontalier, vous recevez tous vos courriers sans passer par votre employeur et dans un délai plus court.

Contacter l'AFC

Vous pouvez joindre le service de l'impôt à la source de l'AFC :

En ligne, depuis votre espace fiscal des e-démarches
Connectez-vous depuis **www.ge.ch**
Allez dans **Mon espace fiscal**, puis **Nous contacter**

Par téléphone,
au +41 22 327 70 00
de 9h00 à 16h00

Par courrier, à
Administration fiscale cantonale
Service de l'impôt à la source
Case postale 3841
1211 Genève 3

Aux guichets de l'AFC,
Rue du Stand 26, 1204 Genève
de 8h00 à 13h00

Découvrez les nouveautés parues depuis la création de ce courrier
www.ge.ch/c/imp-crcis26